EVALUATION INTERNE



Le Logis de Ferrières

Lieu de Vie et d'Accueil

Tél : 05.49.67.10.24

Logis.de.ferrieres
@wanadoo.fr

39 Lieu-dit Ferrières – 79290 LORETZ D'ARGENTON
Siret : 503 838 310 00012 – NAF 8790A

JANVIER
2020

SOMMAIRE

1. Présentation et éléments de cadrage

1.1. Présentation du Lieu de vie et d'Accueil **4**
- 1.1.1. Historique du LVA 5
- 1.1.2. Missions, cadre réglementaire, contractualisation
- 1.1.3. Finalité de la prise en charge et zone d'interventions 6
- 1.1.4. Organisation générale 7

1.2. Caractéristiques
- 1.2.1. Caractérisation des personnes accueillies 10
- 1.2.2. Objectifs visés 13

1.3. Environnement du Lieu de Vie et d'Accueil
- 1.3.1. Cadre d'accueil 14
- 1.3.2. Implantation et contexte local et régional 15

2. Eléments de méthode

2.1. Protocole d'évaluation **17**
- 2.1.1.Choix d'entrée et de temporalité
- 2.1.2.Difficulté éventuelles rencontrées

2.2. Modalité de l'implication
- 2.2.1. Composition de l'instance d'évaluation
- 2.2.2. Consultation des usagers -données recueillies
- 2.2.3. Association des professionnels dans la démarche Et données recueillies 18

2.3. Modalité de remontées d'information **18**
- 2.3.1. Le référentiel utilisé et indicateurs retenus
- 2.3.2. outils et observations utilisées 19

3. Présentation des résultats

3.1. Les principaux constats **20**
- 3.1.1. Le niveau de réalisation des objectifs
- 3.1.2. Niveau d'intégration des recommandations des Bonnes pratiques professionnelles 21
- 3.1.3. Résultat des enquêtes de satisfactions

3.2. Plan d'amélioration **22**
- 3.2.1. Objectifs et axes d'amélioration
- 3.2.2. Le calendrier de son déploiement 23

3.3. Les moyens mobilisés ou à mobiliser
- 3.3.1. Les moyens humains et financiers 24
- 3.3.2. Information et communication
- 3.3.3. Réseaux et partenaires
- 3.3.4. Résultats des actions mises en place

4. Annexes – référentiel et enquête de satisfaction **25-44**

1. Présentation et éléments de cadrage

1.1. Présentation du Lieu de Vie et d'Accueil

NOM : « LE LOGIS DE FERRIERES »	
Catégorie du ESSMS	Lieu de Vie et d'Accueil
Organisme gestionnaire – raison sociale	SC Le Logis
Statut juridique	Société Civile
Gérants de la structure - Responsables Permanents	Emmanuel & Florence BENOIT
Personnel éducatif : Assistants Permanents **Personnel d'entretien : Maitresse de maison**	Pascale GAURY & Adélaïde GUILLET Martine DESVALLON
Siège administratif	39 Lieu-dit Ferrières 79290 LORETZ d'ARGENTON
Téléphone	05.49.67.10.24 – 06 11 85 60 79
Email	Logis.de.ferrieres@wanadoo.fr
Site internet	Sur le portail www.fnlv.org
N° FINESS	**790 017 636**
N° SIRET	503 838 310 00012
Date d'autorisation d'ouverture	24 janvier 2008
Autorité administrative	Conseil départemental des Deux Sèvres
Date de renouvellement de l'autorisation	24 janvier 2023
Capacité d'accueil	7
Date de l'évaluation interne	Décembre 2019
Organisme ayant réalisé l'évaluation	Le Logis de Ferrières

1.1.1.Historique

En 1990, Florence et Emmanuel BENOIT, assistants familiaux agréés, prennent en charge des mineurs confiés par l'aide sociale à l'enfance des Deux-Sèvres. Ils deviennent permanents responsables de l'association E.S.N.A.T (Enfance Sport et Nature) en 1992 alors S.A.N.T (Structure d'Accueil Non Traditionnelle), aux côtés des parents de M. BENOIT, fondateurs du premier lieu d'accueil, sur le site de l'Abbaye de Ferrières (1985).

Avec l'envie de mener un projet plus autonome, de travailler sur des groupes moins importants aux dynamiques moins pesantes, mais aussi pour permettre d'offrir des projets d'accueils diversifiés en termes de problématiques et d'âge, Florence et Emmanuel BENOIT restaurent le corps de ferme d'exploitation de l'abbaye en 1995. Ce bâtiment sera nommé « le Logis » et constituera une seconde unité pour E.S.N.AT, permettant l'accueil de 4 à 5 enfants.

En 2002, La loi du 2 janvier rénovant l'action sociale et médico-sociale reconnait l'existence de petites structures d'accueil dénommées « Lieux de Vie et d'Accueil ». ESNAT devient alors officiellement Lieu de Vie et d'Accueil par arrêté départemental et sera habilité pour une capacité d'accueil maximum de 10 personnes mineures ou majeures, réparties dans les deux unités individualisées, l'Abbaye et Le Logis, conformément au décret d'application du décret 2004-1444 du 23/12/2004.

En 2007, Le Logis travaille en autonomie depuis plus de dix ans ayant accompagné plus de 14 mineurs et jeunes majeurs. L'évolution des deux structures dans leur autonomie et les projets des accueillants conduisent à la création d'un nouvel organisme gestionnaire, La SC LE LOGIS, pour répondre aux capacités et fonctionnement requis fixé par le cadre règlementaire sur le Logis de Ferrières.

Le Logis de Ferrières recevra une autorisation d'ouverture par le Président du Conseil Départemental des Deux Sèvres le 24 janvier 2008 (arrêté N° 24.01.08000034), après avis favorable à l'unanimité du CROSM (Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médico-sociale) en date du 13 décembre 2007.

Cette autorisation a été validée pour une durée de 15 ans et pour une capacité d'accueil de 7 enfants relevant de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Au cours des 11 dernières années, le Logis de Ferrières a accompagné 27 mineurs et jeunes majeurs, filles et garçons. Il a acquis un savoir-faire reconnu en matière d'accueil et d'accompagnement des préadolescents et adolescents confrontés à des problématiques familiales et des troubles psycho-affectifs articulées à des difficultés d'insertion sociale et professionnelle. Cette expertise reconsidère les rapports entre intervention socio-éducative et soutien psychologique dans une pratique originale au service d'enfants en difficulté, tant ils confrontent les professionnels de l'action sociale aux limites de leurs interventions.

1.1.2.Missions, cadre règlementaire et contractualisation

Le Logis de Ferrières est un Lieu de Vie et d'Accueil, défini au III de l'article L 312.1 du CASF.

Il est géré par la Société Civile « Le Logis » représentée par Madame Florence BENOIT et Monsieur Emmanuel BENOIT qui en sont les Permanents Responsables.

La société a pour objet la création, l'organisation et la gestion de structures d'accueil social réglementées, nommées Lieux de Vie et d'Accueil, et définies au III de l'article L.312-1 du code de l'action sociale et des familles. Elle œuvre ici à l'accueil, l'hébergement et la rééducation de mineurs et jeunes majeurs admis à l'aide sociale à l'enfance. Le siège social est situé au lieu d'activité, au 39, lieu-dit Ferrières, 79290 Bouillé Loretz, commune désormais fusionnée avec Argenton l'Eglise et nommée LORETZ D'ARGENTON.

Bien que les Lieux de Vie et d'Accueils ne soient pas considérés comme des établissements au sens du I de l'article L-312-1 et qu'ils ne soient pas soumis aux schémas d'organisation départementaux, ils doivent faire application des articles L 311-4 à L 311-8 (livret d'accueil, règlement de fonctionnement, contrat de séjour, participation des usagers, projet d'établissement) et sont soumis à l'autorisation mentionnée à l'article L 313-1 et aux dispositions des articles L 313-13 à L 313-25 du même code.

Les missions des LVA sont définies par le décret N° 2044-1444 du 23 décembre 2004 (article L316-1 à L316-4 du CASF) relatif aux conditions techniques minimales d'organisation et de fonctionnement des Lieux de Vie et d'Accueil. Elles visent notamment « par un accompagnement continu et quotidien, à favoriser l'insertion sociale des personnes accueillies. Il constitue le milieu de vie habituel et commun des personnes accueillies et des permanents mentionnés au III dont l'un au moins réside sur le site où il est implanté. A l'égard des mineurs qui lui sont confiés, le Lieu de Vie et d'Accueil exerce également une mission d'éducation et de surveillance».

Selon les textes qui encadrent les évaluations et qui fixent leur périodicité (circulaire DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011, annexe 2), le Logis de Ferrières relève du régime dérogatoire des ESSMS autorisés et ouvert entre la loi de rénovation de l'action sociale du 2 janvier 2002 et la loi HPST du 21 juillet 2009. Il doit donc produire une évaluation interne unique dans le courant de l'année 2020, suivie d'une évaluation externe dans le courant de l'année 2021 en vue de son renouvellement d'autorisation en 2023.

Observons que les lieux de Vie et d'accueil, même s'ils relèvent des obligations des ESSMS déclinés à l'article L 312-1 du CASF pour ce qui est des évaluations, sont des structures particulièrement atypiques selon leur fonctionnement et leur composition, étroitement liés à leur porteurs de projet.

Les résultats de cette évaluation interne doivent être donc analysés avec toute cette singularité car si en institution dite « classique », les temps qui peuvent être consacrés collectivement aux diverses tâches d'amélioration sont conséquents, ils sont avant tout orientés sur la qualité et la permanence de la prise en charge des usagers au quotidien. Ceci faisant déjà état d'une grande qualité d'accompagnement au regard des difficultés rencontrées dans l'administration territoriale et dans les ESSMS (plan de carrière -turn-over de personnels et arrêts de maladie nombreux).

1.1.3.Finalité de la pris en charge – Zone d'intervention

Finalité de la prise en charge

Le Logis de Ferrières constitue une structure d'accueil de type familial, selon la classification établie par l'étude de la DREES (Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques, N° 176/sept 2012). Il permet une autre forme de relation, d'accompagnement, de soin, dans la quotidienneté du Vivre Avec. Cette démarche repose sur un choix de vie, celle des Permanents Responsables qui vivent sur place et qui ont d'organisé leur habitat pour l'activité.

Le logis de Ferrières (extrait du PE) est une alternative pour l'usager entre le placement familial et les institutions spécialisées parce qu'il ne trouve plus sa place dans l'institution, que le placement familial n'est pas (ou plus) envisageable ou/et que sa relation à l'autre requiert un petit collectif.

Il propose et provoque de nouveaux choix affectifs, culturels, ouvrant à des possibilités de rééquilibrage pour la personne. La permanence et la continuité du partage de la vie quotidienne donne les moyens d'instaurer des repères familiaux non concurrentiels avec la parenté dans un cadre d'écoute et de soutien. La disponibilité et le lien affectif, maîtrisé, favorisent la valorisation de la personne accueillie. Il ouvre à des relations nouvelles avec d'autres personnes, problématiques, cultures et âge différent, dans un souci de recherche d'harmonie. Le "Vivre avec" crée du lien qui permet à chacun, suivant son rythme et ses capacités, de s'impliquer dans la vie du lieu. Les permanents y travaillent avec du recul et en équipe pour trouver la bonne distance, dans l'empathie.

Le logis de Ferrières a la volonté de conjuguer :

- Une proposition évolutive ajustée aux besoins essentiels de l'enfant
- Une réponse cohérente et lisible, inscrite dans les politiques sociales locales.

Zone d'intervention

Bien que son autorisation ne soit pas soumise à la compatibilité avec les objectifs du schéma départemental des Deux Sèvres, le Logis de Ferrières peut répondre aux besoins qui y sont repérés. Il a donc vocation à pouvoir répondre également aux besoins des autres enfants des autres départements selon la

problématique rencontrée (notamment pour des besoins d'éloignement du jeune de son milieu). Il constitue, comme déjà en 2007, une offre d'accueil diversifiée sur le nord Deux Sèvres, utile pour les départements limitrophes du Maine et Loire et de la Vienne. Son implantation lui permet aussi d'être sollicité par la Loire atlantique, la région du centre et Parisienne, en raison d'un bon réseau autoroutier et de voies ferrés (TER- TGV).

1.1.4.Organisation générale

L'équipe

Elle est constituée de :

- **Deux Permanents Responsables**, Florence et Emmanuel BENOIT, qui vivent sur place – TNS. Ils ont une expérience de plus de 28 années dans l'accueil et l'accompagnement des enfants en difficultés. Ils effectuent les ¾ du temps de présence sur le Lieu de vie et d'Accueil et sont d'astreinte malgré tout sur leur temps de repos du fait qu'ils sont seuls responsables.
- **Deux Assistantes Permanentes** :
  Adélaïde GUILLET, salariée à temps partiel sur la base des 35h, vient en particulier sur les temps d'accompagnement (aide aux devoirs, transports, les repas, audiences, rendez-vous médecin – psychologue etc.), chaque jour en semaine. Elle assure aussi une permanence deux samedis par mois et propose des animations.
  Pascale GAURY, salariée à temps partiel sur la base des 258 jours, vient en remplacement des Permanents Responsables un jour par semaine et un weekend par mois. Elle peut assurer quelques jours à suivre durant les vacances. Lors des camps d'été, Elle complète généralement l'astreinte d'urgence des Permanents Responsables.
- **Une Maitresse de Maison :**
  Martine DESVALLON, salariée à temps partiel, en charge de l'entretien, du linge et de la cuisine.
  Les permanents responsables du Logis de Ferrières sont des personnes qui vivent sur le lieu de vie et qui accompagnent les jeunes dans leur vie quotidienne. Ils sont assistés de deux Assistants et d'une maitresse de maison (cf. personnel p.)

Contrairement à un établissement, l'équipe encadrante n'est pas totalement hiérarchisée dans ses fonctions, mis à part la responsabilité de la gérance et administrative. Tous les Permanents sont polyvalents et doivent pouvoir assurer des tâches ménagères et des fonctions éducatives. Les missions sont toutefois définies dans les fiches de poste.

Cette organisation permet aux accueillis de trouver ou de retrouver un équilibre, qu'il soit affectif, physique, intellectuel ou sociale à travers cette vie partagée.

Après une période d'observation, il est élaboré un projet personnalisé dans une relation de type familial faite d'attention, de lien, d'insertion, de cadrage, à travers tous les actes de la vie quotidienne que sont :

- la préparation des repas, le linge, l'entretien de la maison…
- la gestion, l'organisation des devoirs.
- les loisirs, les activités sportives, les vacances, l'accès à la culture.
- L'apprentissage de la communication avec le numérique.
- La participation à certains ateliers de travaux manuels, dessin, peinture, sculpture, musique, informatique, etc.
- La vie de groupe, dans le calme, le respect de l'autre, dans l'espace personnel de sa chambre.
- des contacts extérieurs, les rencontres diverses, le lieu d'accueil étant par nature inscrit dans un tissu relationnel, un réseau social.

Les permanents mettent en adéquation leurs paroles et leurs actes et peuvent être des adultes référents permettant des identifications. Ils veillent à la cohérence de leurs interventions et véhiculent les valeurs de responsabilité, du droit à l'erreur et à la différence, du respect de soi et des autres, du vivant.

Dans un rapport de confiance au fil du temps, les accueillis acquièrent peu à peu un sentiment d'existence, d'appartenance et d'identité et sont susceptibles de **reprendre appui en eux** et de **se projeter**.

NB	FONCTION	TAUX D'EMPLOI	
1	Permanent responsable	Temps Plein	100%
1	Permanent responsable	Temps Plein	100%
1	Assistant Permanent	Temps Partiel	51%
1	Assistant Permanent	Temps Partiel	69%
1	Maitresse de Maison	Temps Partiel	75%

Les moyens

Le Lieu de Vie dispose de deux supports pédagogiques principaux et d'un appartement extérieur :

- en lien à son environnement naturel pour ce qui est de l'activité équestre
- en recherche d'ouverture sur l'extérieur avec l'activité Voile aux Sables d'Olonne.

Les supports pédagogiques sont des instruments dynamiques pour le Lieu de Vie et d'Accueil ayant des exigences de fonctionnement sollicitant accueillants et accueillis. Ils instaurent et conditionnent une trame d'échange plus vraie et plus vivante. Les ateliers ont leurs exigences de temps, de lieu, de fréquence, ce que nous pouvons nommer « norme interne ». Quand on fait sortir un groupe du Lieu de Vie et d'Accueil viennent s'ajouter les « normes externes » : respect du nouveau lieu, du règlement interne. Pour des activités telles que le « cheval » ou « la voile », se surajoutent des normes de sécurité particulières.

Les activités, quel que soit le support utilisé, deviennent thérapeutiques et contribuent au projet thérapeutique à travers leur cadre qui respecte un espace spatio-temporel fixe dans le LVA, une référence soignante fixe ; et surtout elles s'articulent avec le travail institutionnel par les « post-groupes », les réunions d'équipe, les écrits et les échanges avec les acteurs de l'accompagnement. Ici ce n'est pas l'activité qui soigne, mais ce qu'elle nous apporte comme support à la communication, à l'échange. Rien n'est donc magique, mais tout est à penser et à construire.

Le support équestre : Le Lieu de Vie et d'Accueil ne pourrait supporter la charge financière d'une telle activité. Il bénéficie d'une prestation unique et sur mesure avec du matériel et des équidés, propriété d'une structure équestre présente à Ferrières, et d'une affiliation à la Fédération française d'équitation. Le support équestre est un processus de soin et de rééducation. La relation au cheval offre la possibilité aux usagers de canaliser leur agressivité, la masse et la force du corps du cheval procurant une fonction apaisante et rassurante. L'animal devient un contenant capable de recevoir les projections humaines qu'il renverra en miroir.

Les séances et concours ont lieu sur des temps hors scolaire. L'implication des jeunes sur la formation et les résultats en compétition sont parlants :

- 47 galops FFE ont été délivrés au cours de ces 11 années. Un enfant se présente en moyenne une fois par an à un examen. Chaque jeune ressort en moyenne avec un galop 2-3.
- 27 participations à un championnat régional, 25 en départemental, pour 15 titres remportés.
- 15 participations au championnat de France avec 5 titres remportés.

Le support nautique : Le Lieu de Vie est copropriétaire avec un autre LVA d'un voilier de régate au Sables d'Olonne. Cette mutualisation a permis de construire une nouvelle activité depuis 2016. Le contexte différent ainsi que, souvent la présence d'un tiers extérieur animateur ou bénévole, permet un recul et une vue

différenciée. C'est se donner les moyens d'avoir un retour différent de la problématique et de la symptomatologie des usagers.

6 jeunes ont à eux tous généré 28 participations en régates officielles FFV sous les couleurs du Club Sport Nautique Sablais. 5 jeunes auront pu également participer au Défi Voile Bretagne organisée par l'Association des paralysées de France, sur 3 éditions.

Le logement semi-autonome : Le Lieu de Vie et d'Accueil bénéficie d'un studio au sein du village de Bouillé Loretz. Trois constats ont été à l'origine de ce projet :

- 82 % des jeunes pris en charge dans le cadre de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) se confrontent à l'absence totale de soutien familial et à l'impossibilité de retourner dans le foyer d'origine (« L'accompagnement vers la sortie des jeunes majeurs » – Observatoire National de l'Enfance en Danger – janvier 2015) ;
- environ 30 % des personnes accueillis dans les centres d'hébergement et de réinsertion sociale ont eu une mesure éducative dans leur vie (« L'accompagnement vers la sortie des jeunes majeurs » – Observatoire National de l'Enfance en Danger – janvier 2015).
- Faute de moyens financiers suffisants, les collectivités territoriales sont aujourd'hui en difficulté pour mener leurs missions auprès des jeunes au-delà de la majorité, obligeant les dispositifs d'accueil à travailler l'autonomie de manière anticipée, parfois dans l'urgence, conduisant trop souvent à ces ruptures.

Nous accompagnons donc les jeunes dans l'appropriation de leur logement ainsi que de leurs droits et devoirs de locataire. Les jeunes sont rencontrés au domicile, au Lieu de Vie, accompagnés dans les structures, administrations, etc. Une première période dite « séquentielle » permet au jeune de bénéficier du logement sur des temps court (à la nuit, le WE) tout en conservant sa chambre au Lieu de Vie et d'Accueil. Puis, progressivement, il y réside plus longuement, notamment sur des périodes de stages professionnels par ex. Tout au long de ces expériences, un travail d'accompagnement est effectué sur les notions de gestion alimentaire, budgétaire, d'entretien. Le Logis de Ferrières aide le jeune à se maintenir dans son projet professionnel et sa scolarité en favorisant les liens avec les partenaires d'insertion mais aussi avec les membres de sa famille. Selon les compétences identifiées chez le jeune, il pourra lui être proposé un accompagnement complet sur le logement en autonomie, vers un accès aux dispositifs d'aides de droit communs.

L'analyse de la pratique, formation et dynamique de réseaux

L'analyse de la pratique : L'évolution de notre activité, dû notamment à l'apparition de nouvelles mesure, à l'évolution des publics, à une certaine « rationalisation » du travail social, nous posaient la question de la "(re)professionnalisation" dans notre espace de travail. Pour répondre à ces enjeux, nous avons choisi un outil formateur dont le point commun réside dans l'articulation plus étroite des contenus de formation avec nos situations de travail.

Ainsi, chaque mois, sur un temps de 3 heures en commun, l'association ANDALOUVIE, basée dans le Morbihan (en lien avec ASKORIA LORIENT), intervient auprès de tout le personnel réuni.

Sur ces temps, l'analyse de pratiques est utilisée comme un outil de professionnalisation à la fois pour l'équipe (développement de compétences liées à la prise de recul par rapport à l'action, production de connaissances sur l'action), pour le Lieu de Vie (repérer et classifier les nouvelles pratiques pour redéfinir les contours de notre profession), et des organisations (construire le système d'expertise du LVA et la base de connaissances partagées).

Aujourd'hui, cet espace de réflexion-discussion-formation attendu, remplit conjointement des fonctions de formation des personnes (dernière thématiques : la CNV, troubles de l'attachement) à partir du travail réel, d'évaluation des pratiques professionnelles et de constitution d'identités professionnelles communes.

Formation et dynamique de réseau

Le Lieu de vie est pleinement impliqué dans les activités de la Fédération des Lieux de vie et d'Accueil à la fois sur le plan régional (FRLV) et national (FNLV). Il bénéficie ainsi d'une veille légale et d'un espace d'information et de formation. Le LVA est présent à 3 réunions régionales et 3 réunions nationales par an.

Les permanents responsables sont également engagés dans une démarche de formation depuis longue date, celles de 2018-19 étant axées sur :

- « communication bienveillante et CNV » par Askoria à Celles sur Belle (formation FRLV).
- « les risques professionnels », par Me Philip GAFFET à Paris (Formation FNLV).
- « De l'évaluation des situations à l'évaluation de l'accompagnement éducatif », par ASKORIA –FRLV.

1.2. Caractéristiques

1.2.1. Caractéristique des personnes accueillies

Le LVA dispose d'une autorisation pour 7 mineurs âgés de 6 à 21 ans, filles et garçons, relevant de l'article L. 222-5, admis par l'Aide Sociale à l'Enfance.

Ces jeunes, parfois des fratries, ont été accueillis sur des longs séjours uniquement. A aucun moment l'équipe n'a envisagé de répondre à la grande délinquance, la toxicomanie et à la démence. Les difficultés multiples devant par ailleurs être prises en charges par des co-accompagnements, cela ne correspondait pas au projet d'établissement ni avec sa situation géographique excentrée dans le département.

Les permanents du LVA ont veillé à ce que la cohabitation de jeunes relevant de plusieurs catégories ne présente pas de danger pour la santé, la sécurité, l'intégrité ou le bien-être physique et moral des intéressés. Ils ont été également vigilants sur la diversité des âges pour oeuvrer à un groupe vertical, des sexes (parité fille garçon en raison de l'organisation des chambres) et des problématiques afin de maintenir un équilibre dans le groupe. Le LVA a été malgré tout confronté aux problèmes d'accompagnement d'une catégorie de jeunes en situation de carences diverses qui peuvent présenter des troubles graves de la personnalité, de l'attachement, du comportement et de la relation.

Le registre d'accueil montre que Le Logis de Ferrières a accompagné, entre mai 2008 et décembre 2019, 15 filles pour 12 garçons soit 27 enfants. Cette proportion supérieure de fille est liée aux situations d'accueils déjà en cours, avant à la création de la SC LE LOGIS et de l'autorisation du département. Pour rappel, Le Logis de Ferrières était auparavant une structure annexe au LVA ESNAT, dans un bâtiment plus petit ne permettant pas une parfaite mixité. L'accent avait été mis sur l'accueil de fille, public souvent plus demandeur vis-à-vis du support cheval. La prochaine évaluation permettra de mieux juger cette parité d'ici 5 ans.

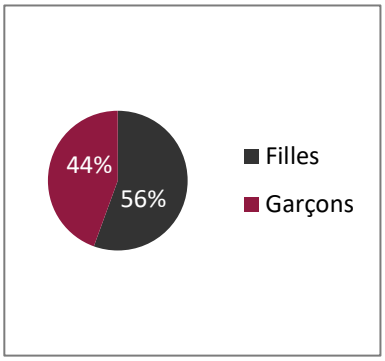

Une durée moyenne d'accueil de 3.8 années

La durée moyenne des accueils est en augmentation, soit 3.8 années. Les chiffres montraient en 2014 une moyenne de 3.4 années par séjour, soit une augmentation de 140 jours aujourd'hui.

Age moyen d'entrée : 12 ans
Age moyen de sortie : 16 ans

L'âge moyen à l'admission est de 12 ans et 16 en sortie.

Pour les filles, l'âge moyen à l'entrée est légèrement supérieur d'une année aux garçons, mais également en sortie.

On observe 25 accueils judiciaires pour 2 administratifs, soit plus de 90% des enfants accueillis.

C'est situation ne dépend pas de nos critères d'accueil mais de l'énorme majorité des demandes d'admission.

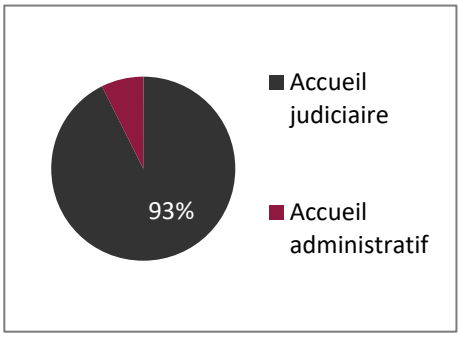

Sur les 27 accueils réalisés, 5 APJM ont été accompagnés et 7 retours en famille ont aboutis.

4 accueils séquentiels avec le département 79 n'ont pas abouti à l'issue de période de mise en relation :

- une jeune fille avait été hospitalisée en pédopsychiatrie lors d'un retour sur son lieu d'accueil manifestant son mal être devant le projet. Le Logis n'a pas souhaité poursuivre.
- une jeune fille dont la problématique comportementale à connotation sexuel a mis en difficulté le groupe sur le premier WE d'accueil. Le Logis n'a pas souhaité poursuivre.
- Une jeune fille en conflit chez son Assistante Familiale a finalement conforté son choix d'y rester.
- Une jeune fille orientée par la MDE de Thouars s'est opposée au projet d'accueil sur le LVA.

5 fins de prise en charge ont été notifiées par le Lieu de Vie. Ces fins de prises en charge ont toujours été décidées en prenant soin de préparer une autre orientation qui semblait plus adaptée pour l'enfant, et en l'accompagnant vers son nouveau projet (y compris par le transport). Ces décisions collégiales (équipe LVA-enfant) ont fait suite à plusieurs tentatives pour les maintenir dans leur projet et de nombreux échanges avec les départements partenaires. Les décisions sont toujours difficiles à prendre, le Lieu de Vie se préoccupant du devenir du jeune.

Seule une situation de fait imposée par un département (déscolarisation la veille de la rentrée scolaire sans que ni la famille ni le LVA n'ait été informé) ont conduit le Logis de Ferrières à mettre un terme au placement d'un jeune garçon de manière douloureuse pour toute l'équipe. Le partenariat totalement dégradé par ces conduites, où le manque d'appui sur le service ASE et du référent protection était déjà observé depuis plusieurs mois (absence de contact régulier et distance faisant que le référent n'ait pu venir rencontrer le jeune qu'une seule fois en 3 ans), ont nécessité pour le Lieu de Vie et d'Accueil de se préserver de tout danger, sur une situation où le jeune garçon pouvait être dans des conduites à risques. C'est la seule expérience bouleversante qu'ait rencontré le Logis de Ferrières.

Sur les 4 situations restantes :

- Une jeune fille a été accompagnée sur une MECS dans le dép. 17, dans le but d'un rapprochement familial.
- 2 garçons ont été accompagnés sur des séjours de rupture dans le cantal.
- Une jeune fille a été accompagnée sur un autre LVA en Vendée.

Répartition géographique des accueils

Là où il y a quelques années nous intervenions en complémentarité des Maisons départementales de l'Enfance des Deux Sèvres (accueils majoritaires avant 2002) pour des jeunes en capacité à se projeter après un travail d'observation, de remise en confiance, nous avons été longtemps sollicités dans le cadre de rupture d'accueil, de jeunes aux difficultés multiples. Les motifs reposent essentiellement sur les difficultés du jeune à vivre à la fois en collectivité, porteur de handicap, conduites à risques, déscolarisation.

Ce climat d'urgence permanent réduit trop souvent les demandes à la recherche d'un hébergement au détriment d'un projet éducatif pour l'enfant. Les responsables ASE reconnaissent être démunis, mais ne pas avoir d'autre choix.

Les demandes d'admissions sont donc dans l'ensemble inadaptées et ont conduit le Logis de

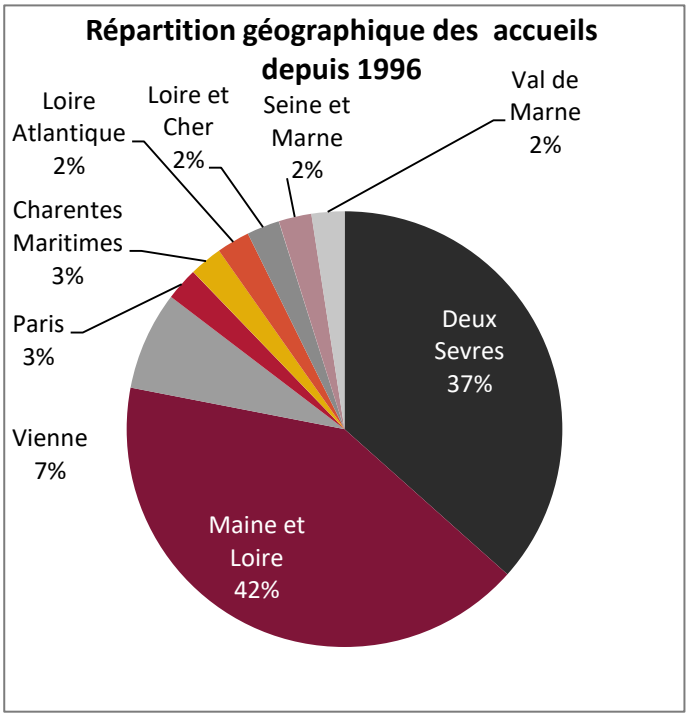

Ferrières depuis plusieurs années à privilégier la qualité de l'accompagnement que d'œuvrer à un taux d'occupation de 98%, au risque de travailler en sous-effectif et de parfois irriter les départements placeurs. Les travailleurs sociaux peuvent manifester leur incompréhension devant un refus d'accueillir alors que le LVA présente des places disponibles. Il est désagréable de résister et de motiver des avis défavorables au-devant des demandes inadaptées afin de préserver le groupe. L'énergie des permanents n'est plus concentrée seulement sur leur travail auprès des accueillis mais également sur le nécessaire cadre à protéger pour mener à bien leurs missions qui diffèrent des services publiques qui ont théoriquement obligation d'accueil d'urgence.

Il est à noter également que le Logis de Ferrières est excentré au nord du département pour ce qui est des deux Sèvres, situé dans un milieu très rural. Le temps de travail consacré au transport est une problématique dans la qualité de prise en charge des jeunes et a pu freiner notamment certaines demandes d'admission provenant de l'antenne de Niort ou de Parthenay, ou complexifier tout simplement l'accompagnement des référents protection ASE (une seule visite sur site en 3 ans le dernier).

Exemple du temps de travail pour les lieux suivants :

- Réunion, synthèse 1h sur Niort (105 km) : 4h
- Entretien psychologue de ¾ h sur Parthenay (60km) : 3h
- Entretien psychologue de ¾ h sur Thouars : 1h30
- Entretien référent éducateur de ¾ h sur Bressuire Bocapôle : 2h15

Le temps de travail n'est pas le seul élément à prendre en compte : Les jeunes accueillis étant scolarisés pour la plus grande majorité à Bouillé Loretz ou Thouars, il est facile d'aménager des temps de rencontre en lien avec leur planning de cours. Un entretien sur Parthenay ou Bressuire entrainent un absentéisme d'une demi-journée pour un collégien ou lycéen !

Si on étudie la provenance géographique des enfants accueillis depuis l'existence du bâtiment (avant création du Lieu de Vie en tant que SC LE LOGIS), 42% sont en lien avec le département du Maine et Loire et 37% avec les Deux Sèvres. Mais si on observe cette répartition avant et après la création en 2008, on constate que le département du Maine et Loire a bien cerné le potentiel du projet du Logis de Ferrières, l'intérêt de ses dispositifs (support équestre et nautisme, appartements autonomes) et la proximité dans le travail avec les professionnels, (6 accueil du 49 au 31/12/2019), au regard du territoire deux-sévrien qui s'est amoindri en terme de sollicitation.

La situation 2019 révèle que l'intégralité des partenariats est d'ailleurs établie avec le 49.

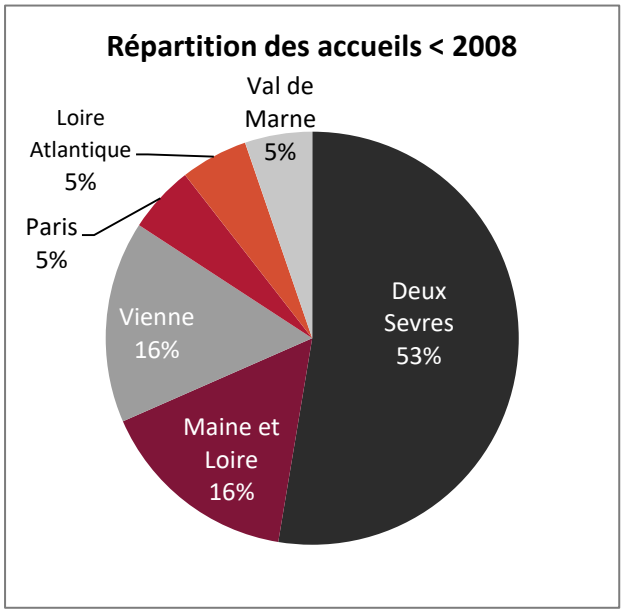

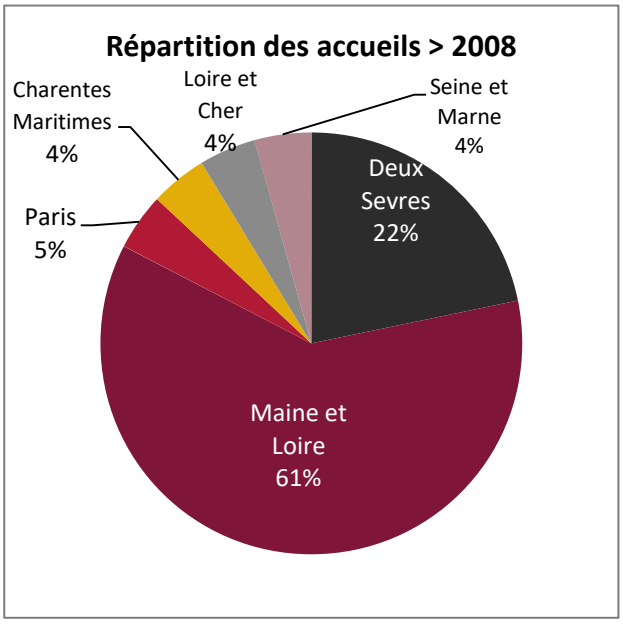

Besoins identifiés et offre diversifiée

Si le Logis de Ferrières tente de répondre au besoin de son département d'implantation, en transmettant notamment chaque mois un tableau de ses effectifs d'accueil par courriel au Bureau Dispositif accueil (BDA), il est aussi amené à répondre aux besoins des enfants sur l'ensemble du territoire national du fait que les LVA ne sont pas soumis aux schémas départementaux.

Cette spécificité est identifiée dès 2003 dans le JO du 6 janvier par le ministre de la Santé et de la Famille dans sa réponse au député D. Paillé : *"ces structures sont particulièrement utiles en ce qu'elles accueillent le plus souvent des enfants et des adultes acceptant difficilement les contraintes des autres établissements sociaux et médico-sociaux. C'est la raison pour laquelle la loi du 2 janvier 2002 relative à la rénovation de l'action sociale et médico-sociale a pleinement reconnu les lieux de vie et d'accueil".*

Le Logis de Ferrières a donc vocation à pouvoir répondre à des besoins nationaux, pour lesquels un éloignement permet d'apaiser des conflits familiaux et d'aider à un recentrage sur eux même ou de rompre avec les milieux fréquentés.

Les besoins repérés sur tout le territoire national sont importants. Ils se vérifient avec en moyenne plus de 30 demandes d'admissions par an, ayant pu atteindre parfois plus de 100. Nous essayons de tenir un registre des demandes pour pouvoir établir des statistiques et repérer les problématiques, mais bien souvent les demandeurs ne laissent pas de coordonnées précises ni d'informations si nous ne pouvons répondre à la situation rapidement. Aujourd'hui, l'ère du numérique permet de mieux affiner les recherches des travailleurs sociaux et de les éclairer quant aux disponibilités dans les LVA. Nous enregistrons actuellement sensiblement une 20 aine de demandes par an.

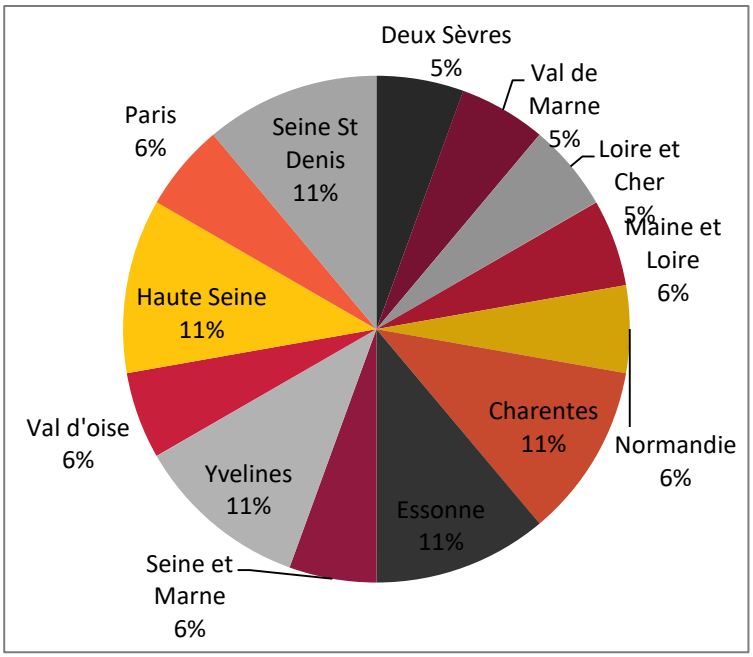

Dès 2012, 67% des demandes d'admission proviennent de la région parisienne pour des projets d'éloignement, 72% pour des adolescents dont 61% pour des garçons.

Les procédures se déroulaient à 50% par téléphone et 50% par mail.

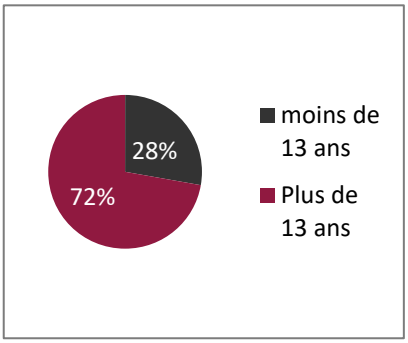

1.2.2. Objectifs visés

Les objectifs sont définis dans le PPE (Projet Pour l'Enfant élaboré avec l'enfant, sa famille et les services de l'Aide Sociales à l'Enfance), et apparaissent dans le contrat de séjour ou DIPC (Document Individuel de Prise en Charge) de chaque enfant.

Ils sont établis dans l'intérêt du jeune, au moment de son accueil, et régulièrement réévalués au cours de son séjour. Ils sont donc propres à chaque situation, en fonction des besoins de l'enfant, de son âge, de ses projets, de la nature et de la qualité de ses liens familiaux, etc.

De manière générale, le lieu de vie tente d'apporter aux enfants les outils nécessaires pour accéder progressivement

- permettre aux usagers de s'installer et d'investir un cadre de vie basé sur des repères et des rythmes de vie à caractère familial.
- Proposer un accueil individualisé, garanti par le projet éducatif individuel élaboré avec les référents ASE, (DIPC, PPE).
- Favoriser la socialisation par l'apprentissage de règles de vie et de valeurs (respect de l'autre, respect de l'environnement…)
- Accompagner les usagers dans leur projet scolaire ou professionnel
- Restaurer et/ou développer les compétences des usagers, leur image et l'estime de soi, la confiance en soi, à travers les supports pédagogiques spécifiques proposées sur et hors site (cf. Supports Pédagogiques), la prise de responsabilité.
- favoriser l'insertion sociale des usagers par des activités sportives, culturelles et de loisirs, à l'extérieur du Lieu de Vie et d'Accueil.
- Accompagner les usagers vers l'autonomie, notamment au moyen de logements semi-autonomes dont dispose le LVA, avec la capacité d'évoluer de manière progressive.

Dans bien des situations, la priorité sera le travail à un retour en famille, l'objectif intermédiaire pouvant alors être une amélioration de la qualité des relations familiales. Pour d'autres, l'objectif pourra être de tendre à un apaisement, à une réduction des troubles du comportement.

Pour les jeunes approchant la majorité, un accompagnement spécifique sera mis en place vers cette nouvelle étape de la vie avec pour objectif l'accès à une forme d'autonomie.

Il s'agira pour cela :

- de maintenir une relation sur le Vivre Avec et le Faire Avec
- de mettre en œuvre des stratégies éducatives à l'articulation du soin et de l'éducatif, de travailler à partir d'actions diversifiés pour répondre au cas par cas
- de développer un dispositif qui ne sera pas seulement limité au LVA, en élaborant des partenariats avec d'autres institutions et la société civile, afin d'améliorer et diversifier les rapports avec les différentes composantes du PPE (écoles, associations, pédopsychiatrie, médecins, centre sociaux…)

1.3. Environnement et cadre d'accueil

1.3.1. Cadre d'accueil

Le Logis de Ferrières est une ferme d'exploitation du 17ème siècle, rattaché à l'Abbaye de Ferrières, propriété familiale entourée de bois et de prairies.

Si l'activité repose essentiellement sur une partie du bâti au Logis, elle bénéficie toutefois du cadre, d'installations équestres et agricoles (en particulier les prestations équestres) qui sont gérés par une société d'exploitation agricole.

L'aile gauche est le domicile principal des Permanents Responsables, l'aile droite (environ 65% du bâtiment) un espace exclusivement destiné à l'accueil des enfants.

La distribution des pièces a été entièrement pensée pour l'activité. Les deux espaces communiquent sur les deux niveaux :

- au RDC par le bureau
- à l'étage par la chambre des Permanents Responsables.

Le Lieu de Vie et d'accueil compte une quinzaine de pièce. Tous les locaux mentionnés ci-dessous sont destinés à assurer les meilleures conditions de vie et de prises en charge des jeunes accueillis :

- 7 chambres individuelles de 10 à 13 m² (six plus une pour un assistant permanent),

- 2 sanitaires, 2 WC,
- 1 lingerie,
- 1 séjour - salle à manger,
- 1 cuisine,
- 1 salle de détente / télévision,
- 1 espace Informatique,
- 1 Salle de réunion,
- Garage à vélo – cyclomoteurs – jeux de plein air,
- réserves alimentaires, buanderie - chaufferie,
- 1 terrasse couverte.

1.3.2. Implantation et contexte local et régional

Le Logis de Ferrières est implanté à 2,5 km de Bouillé Loretz, commune d'environ 900 habitants, tout au Nord du département des Deux Sèvres et en bordure du Maine et Loire.

L'environnement est de type rural. Le lieu de Vie et d'Accueil est entouré de bois, d'étangs et de vignes qui marquent le début du terroir de l'Anjou. La faune et la flore y sont riches. De nombreux animaux contribuent à l'identité du Lieu : chevaux, chiens, chats, poules, pans…

Les établissements scolaires :

Les enfants bénéficient d'une école Primaire et d'un collège général à Bouillé Loretz avec salle omnisport.

Le site est en REP (réseau d'éducation prioritaire). Il offre :

- un enseignement adapté aux difficultés rencontrées par les élèves (carences scolaires, troubles du comportement, de l'attention, évaluations des compétences.)
- des effectifs de classe faibles (20 élèves par classe maximum) permettant une meilleure attention et un meilleur accompagnement individuel
- Un établissement aux dimensions raisonnables pour y trouver sa place (150 élèves).

Cette proximité donne les moyens aux enfants d'accéder à un plus grand apaisement, dans les débuts de leur accueil. Cela leur permet :

- de pouvoir compter sur un temps de réaction très rapide de l'équipe éducative en cas d'appel des écoles.
- De vérifier un partenariat de grande qualité, avec le Proviseur, les enseignants et permanents du Lieu de Vie, qui travaillent en coopération depuis de longues années, évitant ainsi de nombreuses exclusions et des possibilités d'aménagements.
- de bénéficier d'une journée moyenne en terme de durée (8 h 20 – 17 h 00), évitant la fatigue, donc des risques de manque de concentration, de sanctions, disposant d'un temps de goûter très apprécié au retour et d'un temps d'aide aux devoirs.

Cette période de stabilisation contribue à préparer l'orientation vers des études-formations post 3ème, ou à des réorientations vers des filières adaptés, notamment en SEGPA.

On peut ainsi compter sur :

- Un collège SEGPA à Thouars (Transport par bus scolaire. Arrêt de bus à 100 m)
- des Lycées généraux à Thouars.
- des Lycées professionnels à Bressuire (79) et Loudun (86). (Transport par autocar SNCF au départ de Thouars).

Plusieurs Maisons Familiales Rurales (Bressuire pour l'agriculture, Montreuil Bellay pour la Viticulture, Bouillé-St Paul pour l'aide à la personne – la vente.

Des lycées pour formation en BTS dans un rayon de 60 à 100 km, comme les universités

des CFA sur Saumur, Parthenay, Niort, Poitiers.

Les organismes de formation et d'insertion

Le GRETA à Thouars permet des remises à niveau ou des bilans de compétence.

La mission locale de Thouars propose des stages et des formations en lien avec le bassin d'emploi. Le Logis de Ferrières dispose d'une bonne coopération avec la mission locale du fait de son expérience bénévole en matière de parrainage.

Vie culturelle et sportive

- à Bouillé Loretz : danse modern Jazz, bibliothèque, association sportive du collège.
- à Thouars : Conservatoire de musique, cinéma, médiathèque, complexe sportif et aquatique.
- à Saumur (30 km) : Musés, Ecole d'équitation Nationale, festivals, cinéma
- à Bressuire : BOCAPOLE (spectacles, concerts, cinéma)
- à Cholet (45 km) : Patinoire

Transports

En raison de son implantation en pleine ruralité, le Lieu de vie et d'accueil effectue un très grand nombre de trajet chaque année.

Il a la chance toutefois de bénéficier à 100 m d'un arrêt de bus scolaire pour les établissements de Thouars (SEGPA et Lycées).

Pour les autres destinations, le réseau SNCF est accessible depuis les gares de Thouars et Saumur.

Les usagers, titulaire d'un BSR, ont la possibilité au Lieu de Vie et d'Accueil d'emprunter un scooter, afin de se déplacer vers leurs stages professionnels.

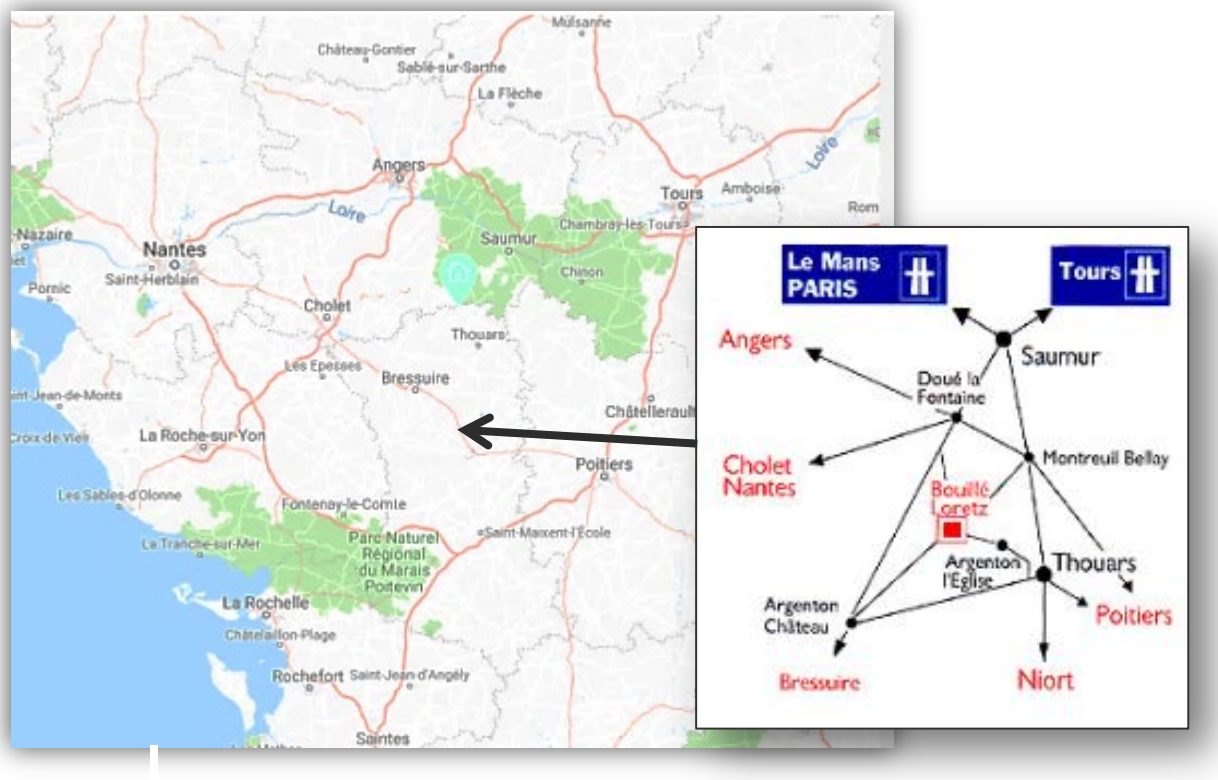

2. Eléments de méthode

2.1. Protocole d'évaluation

2.1.1. Choix d'entrée et de temporalité

Selon la circulaire N°DGCS/SD5C/2011/398 du 21 octobre 2011, le Logis de Ferrières relève du régime dérogatoire des ESSMS. Il doit donc entrer en évaluation interne unique pour une finalisation en Janvier 2020, suivie d'une évaluation externe en Janvier 2021 en vue de son renouvellement d'autorisation pour 2023.

Notre entrée en démarche qualité est effective depuis longue date (cf. rapports d'activité-analyse annuels), nos démarches d'amélioration étant calquées sur les recommandations de l'ANESM relayées et explicitées par la FNLV (colloques suivis en 2013 et 2014 à Toulouse, Le Mans, Dijon), mais aussi par notre implication sur les espaces de réflexion interprofessionnels à la CNAPE (Convention Nationale des Associations de la Protection de l'Enfance) en tant qu'administré de la FNLV.

Notre démarche d'évaluation sur le plan rédactionnel a débuté en septembre 2019 et s'est terminée en Janvier 2020.

Le choix s'est porté vers une autonomie dans la réalisation-rédaction de cette évaluation interne.

En effet, les Permanents Responsables ont suivi une formation en 2014 avec Michel CLAIRANT consultant-formateur chez M.C.C, disposaient par ailleurs de nombreux éléments d'analyse propres (rapport d'activité annuels) et d'éléments contributif de la Fédération Nationale (textes, référentiels et grille).

2.1.2. Difficultés éventuelles rencontrées

La difficulté essentielle qui est immédiatement apparue a été de mettre en place du temps de travail en commun, particulièrement chronophage au regard d'une équipe réduit axées à 90% sur l'accompagnement des usagers. Il a fallu doubler des temps de réunion au mois de novembre 2019. Mais le LVA du fait de son équipe réduite a pu trouver des souplesses de fonctionnement pour s'adapter à la démarche.

2.2. Modalité de l'implication

2.2.1. Composition de l'instance d'évaluation

L'équipe éducative, dans son intégralité, a participé à cette l'évaluation :

- Florence et Emanuel BENOIT – Permanents Responsables
- Pascale GAURY et Adélaïde GUILLET, Assistantes Permanentes.

Martine DESVALLON, maitresse de Maison, a été associée à la démarche sur deux temps d'échanges, les données recueillies et la lecture du premier document.

2.2.2. La consultation des usagers-données recueillies

Un questionnaire de satisfaction sous forme QCM pour les enfants accueillis leur a été diffusé. Il est inspiré de celui réalisé par l'AMSEAA en 2013 (Association Meusienne pour la sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et de l'adulte).

Le registre des réunions de participation a été également contributif, ajoutant des observables. Il fait apparaitre deux grandes thématiques récurrentes :

- Les propositions d'activités selon les saisons (cinéma, parcs d'attraction, balades en vélo patinoire…). Même si ces activités sont déjà réalisées, les enfants ressentent le besoin de réaffirmer le souhait de les renouveler.
- Les difficultés de vivre ensemble, avec la propreté des sanitaires, le bruit occasionné selon les heures de réveil de chacun le matin.

L'aspect très positif de ces réunions qui en ressort est que les enfants utilisent bien cet espace de parole pour expliquer leur ressenti et qu'ils prennent part aux solutions possibles et donc à leur projet où ils sentent concernés. Nous gardons une fréquence d'une réunion de deux heures au minimum 3 fois par an.

2.2.3. Association des professionnels dans la démarche et données recueillies

Sur cette première évaluation, le travail est à la fois individuel et collaboratif.

Une grille de la FNLV a été remise à l'équipe avec la lettre de cadrage de l'ANESM fin d'été 2019 pour permettre à chacun de s'approprier les textes et la démarche.

Les temps de travail en commun se sont déroulés sur 24 heures (constatation à la fin du processus –un signe du type d'activité ?), répartis en 6 demi-journées :

- le 05/09, à la personnalisation- finalisation de la grille d'évaluation.
- les 17/10 et 14/11, pour renseigner la grille et la commenter.
- le 21/11, pour finir le remplissage de la grille, valider les questionnaires de satisfaction et valider le plan de rédaction.
- le 19 /12, pour la lecture d'une première rédaction et apporter des correctifs.
- le 9/01/2020, pour commenter et valider la rédaction finale.

Nous avons également tenté de formaliser les tâches selon le niveau de l'intervention et des capacités des personnes :

- Emmanuel BENOIT s'est chargé de réunir les textes de référence, les documents administratifs et obligatoires (2002-2007) à présenter, et de proposer une grille élaborée par les LVA de l'Ariège et de Charente Maritime. Il est aussi en charge de la rédaction.
- Florence et Emmanuel BENOIT ont élaboré le questionnaire de satisfaction à destination des usagers et des partenaires qui a été débattu et validé en collectif
- Adélaïde Guillet a accompagné les enfants qui le souhaitaient sur le questionnaire de satisfaction et croisées les informations avec le registre des comptes rendu de réunion participation dont elle a la charge.
- Pascale GAURY a apporté ses observations dans la durée, étant la plus ancienne salariée Assistante Permanente.

2.3. Modalité de remontée d'information

2.3.1. Les indicateurs retenus et référentiel utilisé

Les principaux indicateurs retenus

Pour mesurer la qualité des activités, des prestations et de l'accompagnement (structure et processus l'équipe a procédé à l'analyse et à la cotation des critères d'évaluation, à partir de trois grandes catégories d'indicateurs qualité, communément identifiées et recommandées par l'ANESM :

- Des indicateurs de structure (conformité à un cadre réglementaire, à des références professionnelles, et à des références internes) ;

- Des indicateurs de processus (organisation, articulation, niveau de mise en œuvre) ;
- Des indicateurs de résultats (effets atteints au niveau des usagers et indicateurs d'atteinte des objectifs fixés dans le plan d'amélioration du service rendu).

Le référentiel utilisé

Le LVA a fait le choix d'utiliser le référentiel qui avait été élaboré par les Fédérations Régionales des Lieux de Vie et d'Accueil en Midi-Pyrénées et Poitou-Charentes. Ce document était globalement adapté au fonctionnement de petites unités telles que Le Logis de Ferrières. Il a toutefois fait l'objet de quelques modifications pour être totalement approprié à la fois à la structure juridique gestionnaire du LVA et au caractère familial de l'accueil sur la résidence principale des porteurs de projet /gérants.

Le référentiel est destiné à être utilisé par les professionnels du Lieu de vie pour mener l'évaluation interne, tous les 5 ans, de l'ensemble de ses activités et de ses prestations. Il évoluera dans le temps selon l'expérience acquise au fil de son utilisation et de l'évolution de la règlementation.

Le référentiel du Logis de Ferrières est construit sur la base de 8 domaines d'évaluations, nommés ici « Références » de R1 à R8 :

- R 1 Le LVA et son cadre d'accueil
- R 2 L'accueil sur le LVA
- R 3 Le déroulement du séjour
- R 4 Le projet d'établissement éducatif
- R 5 L'organisation de la structure
- R 6 Le droit et la participation des enfants et des adolescents
- R 7 Le LVA, son environnement et ses partenaires
- R 8 La mise en œuvre de l'évaluation et de la démarche qualité au sein du LVA

Les critères précisent les moyens permettant de satisfaire les références définies. Un critère doit être mesurable, objectif et réalisable.

Ils sont ici précisés avec 5 niveaux d'appréciations :

- a : La structure satisfait totalement aux exigences du critère
- b : La structure satisfait en grande partie aux exigences du critère
- c : La structure ne satisfait pas aux exigences du critère
- d : La structure ne satisfait pas aux exigences du critère
- Na : Le critère est non applicable à la structure

Outre l'adaptation précise de l'outil, ce travail a également permis une appropriation du référentiel et de la démarche par l'ensemble de l'équipe du Lieu de Vie et d'Accueil.

Cette méthode a permis aussi, de façon rigoureuse et objective, de mesurer les écarts entre les critères proposés par le référentiel et la réalité de terrain.

2.3.2. Outil et observations utilisées

Au démarrage du processus d'évaluation, l'équipe a recherché et s'est approprié le cadre légal, les documents internes existants, les recommandations de bonnes pratiques professionnelles de l'ANESM.

L'ensemble de ces éléments a été rassemblé dans un dossier individuel pour chaque personne de l'équipe éducative.

En parallèle à la grille très exhaustive proposée par le référentiel choisi, un questionnaire a été diffusé auprès des usagers pour recueillir leur niveau de satisfaction de la prise en charge ou de l'accompagnement. Ce questionnaire, élaboré par les Permanents, a été distribué aux usagers au cours d'une campagne qui s'est étalée du 2 au 8 décembre 2019. Pour les enfants qui le souhaitaient un accompagnement était possible.

Une synthèse des premiers résultats obtenus est présentée au point 3.1.3

3. Présentation des résultats

3.1. Les principaux constats

3.1.1. Le niveau de réalisation des objectifs

Résultats quantitatifs :

Les résultats sont présentés de façon quantitative selon les domaines d'interrogation des pratiques professionnelles repris par l'ANESM.

Le score qualité globale est de 95.8%.

Résultats qualitatifs :

Les critères Item d'évaluation en points faibles apparaissent en jaune dans chaque grand domaine

Les critères Item d'évaluation en points forts apparaissent en vert.

L'analyse globale est présentée sous forme du tableau suit.

L'analyse des points forts et points faibles a mis en lumière des axes d'amélioration qui constituent le plan démarche qualité pour les 5 prochaines années (page 23).

Présentation des résultats dans leur globalité

Références Domaine	Nombre de critères	Score qualité
R 1 – Le LVA ET SON CADRE LEGAL	16	**96,4%**
R 2 – L'ACCUEIL SUR LE LVA	21	**99,2%**
R 3 – LE DEROULEMENT DU SEJOUR	10	**98,2%**
R 4 – LE PROJET D 'ETABLISSEMENT ET EDUCATIF	15	**94,9%**
R 5 – L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE	40	**96,2%**
R 6 – LE DROIT ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS	28	**98,6%**
R 7 – LE LVA, SON ENVIRONNEMENT ET SES PARTENAIRES	11	**98,6%**
R 8 – LA M ISE EN ŒUVRE DE L'ÉVALUATION ET DE LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DU LVA	6	**84,4%**
Le LVA satisfait aux critères d'évaluation à hauteur de	**147**	**95,8%**

Les résultats détaillés selon les critères sont en annexes.

Ques critères en particulier font apparaitre des points faibles concernant :

- L'actualisation des fiches de poste et l'absence de plan de formation

3.1.2. Niveau d'intégration des recommandations

Un travail d'information et de communication des recommandations de bonnes pratiques professionnelles se met en place, notamment par la diffusion des textes mais aussi travers de l'analyse de la pratique (communication bienveillante récemment).

Compte tenu de la dimension de l'encadrement, les échanges sur ces recommandations peuvent être fréquents, la réactivité pour être au plus juste dans les accompagnements est très efficiente.

Le travail d'appropriation et de formation autour de ces recommandations est toujours à développer. Mais les recommandations de bonnes pratiques professionnelles sont devenues une référence qui permet au Lieu de Vie d'avancer dans ses réflexions et pratiques et dans la mise en application de ces recommandations.

Les axes d'amélioration qui suivent précisent les recommandations, visant notre secteur d'activité. Ceux-ci-devront être mises en œuvre suivant un échéancier dans les 5 années du plan démarche qualité.

3.1.3. Résultat des enquêtes de satisfaction

Les résultats de l'enquête satisfaction qui a été menée auprès des six enfants accueillis montrent un **score qualité de 92.9%**

Tous les domaines sont en moyenne à plus de 88% satisfaits

Section 1 : concernant l'organisation générale du Lieu de Vie	**91,7%**
Section 2 : concernant l'accompagnement éducatif	**95,4%**
Section 3 : concernant la relation à l'équipe	**88,9%**
Section 4 : Concernant le respect des droits	**93,1%**
Section 5 : concernant la prise en charge globale et la mission effectuée	**95,8%**

Sur les 110 questions posées, on observe :

- 71.2% de Très Bien, 22.5% Assez bien, 4.4% Moyen et 0% d'insatisfaisant.

Nous avons pu observer également des tendances selon les âges, car si les adolescents sont plus mesurés sur l'écoute et la prise en compte de leurs souhaits par exemple, ils sont globalement pus satisfait, soit un taux à 99.1%.

Il ressort également de cette enquête que les plus jeunes peuvent être parfois plus en difficulté pour répondre objectivement à certaines questions et se positionnent selon leur âge, l'humeur et les contraintes du jour.

Les critères faibles :

- Nous notons que les enfants qui n'ont pas pu bénéficier de période de mise en relation auraient souhaité des séjours séquentiels, même si l'accueil est jugé bon.
- La perception de l'ambiance générale entre usagers est jugée moyenne pour les plus jeunes ainsi que la façon dont l'équipe comprend ce qu'ils ressentent (33% de notes Moyen)
- Enfin des critères jugés faibles ne sont pas tout à fait représentatifs concernant l'aide à la recherche de stage et la mise à disposition d'un scooter par exemple puisque nombre d'usager (4/6) ne sont pas encore en âge d'être dans ces situations.

Une enquête de satisfaction est prévue auprès des anciens accueillis mais nécessite du temps pour rétablir les contacts, convaincre de l'importance de cette démarche et analyser les résultats.

3.2. Plan d'amélioration

3.2.1. Objectifs, axes d'amélioration

Les objectifs d'amélioration repérés sont identifiés et catégorisés sur 4 grands axes :

Axe 1. Améliorer l'organisation de l'équipe et son implication

a) *En actualisant des fiches de poste.*
Les fiches devront être réactualisées au moins deux fois durant le projet d'établissement pour coller au mieux à l'activité du LVA et à son organisation. Sans être trop descriptif du fait que l'activité requiert une polyvalence dans l'accomplissement des tâches, il nous appartiendra d'apporter des précisions tout en laissant des marges d'initiatives.

b) *En impliquant l'équipe dans le projet d'établissement*
Même si le LVA n'est pas un ESSMS au sens I de l'art L312-1 du CASF, et que son projet d'établissement (PE) est étroitement lié au mode de vie des Responsables Permanents, il apparait utile d'impliquer l'équipe pour questionner le PE et le dynamiser. Des réunions devront être planifiées pour mener ces réflexions et mettre à jour le PE.

Axe 2. Accompagner les personnels dans une démarche de formation

a) En mettant en place des entretiens individuels de fin d'année pour les personnels
Chaque fin d'année, un entretien individuel doit pouvoir être proposé à l'ensemble du personnel pour faire un bilan de son année et réaliser une auto évaluation propice à la remise en question.
L'objectif de ces entretiens consistant à permettre au salarié d'exprimer à ses responsables ses aspirations pour l'avenir, faire part de ses besoins en formation et comprendre et intégrer ses nouveaux objectifs.

b) En établissant un plan de formation
Si la plupart de l'équipe accède déjà à de la formation, il nous faudra toutefois formaliser un plan dans lequel l'équipe satisfera à hauteur d'au moins deux journées par an.
Là encore, la spécificité de l'activité de LVA nous amènera à déterminer quels peuvent être les points à développer selon les responsabilités de chacun.

Axe 3. Améliorer l'implication des usagers dans leur projet d'accueil

a) *En évaluant la procédure d'accueil deux fois sur une période de 5 années*
La procédure demande à être revisitée, pour se questionner sur la pertinence du dispositif et pour permettre de suffisamment expliciter le projet à l'enfant.

b) *En formalisant avec eux un projet individualisé qui sera réactualisé chaque année.*
Le projet individualisé est à l'heure actuelle mentionné dans le premier DIPC lors de l'accueil. Ce document n'est pas utilisé avec l'usager mais sert de cadre-objectif avec les partenaires. Il nous faut rédiger un document interne, en direct avec l'usager, œuvrer à un des objectifs communément définis.

c) *Par leur signature au règlement intérieur*
Le règlement avait été un temps signé par les enfants accueillis lorsqu'il était distinct du livret d'accueil. Mais depuis la mise en place du livret en 2009 ce document intégré est seulement explicité. Il prévoira, désormais, les émargements des accueillants, usagers et de ses responsables légaux.

Axe 4. Améliorer la gestion des risques

a) *Par la mise en place dans le livret d'accueil du 119 et un affichage dans les locaux*
Si les modes d'organisation du LVA garantissent le respect de la dignité et du droit à l'intimité des accueillis, il nous faut renforcer d'avantage les moyens permettant de traiter et d'analyser les faits de maltraitance.
La liste des personnes qualifiées ainsi que le numéro vert 119 ne sont pas affichés dans les locaux ni mentionnés dans le livret d'accueil.

b) *Par la mise en place d'un guide des procédures*

Si le LVA utilise des fiches d'incidents lorsque c'est nécessaire, et conserve un cahier de transmission, les modalités de traitement et d'analyse des évènements indésirables (dysfonctionnement, incident, plainte, situation de crise…) permettant d'améliorer l'accompagnement doivent être aussi renforcé par un guide de procédure. Le guide actuel comprend quelques fiches seulement, notamment les risques sanitaires (gestes à adopter dans le cadre du plan canicule, grippe H1N1…)

c) *Par la formation*

La prise en compte des principaux risques relatifs aux spécificités des usagers et aux conditions d'accompagnement, identifiés par le LVA, nous conduit à devoir proposer des formations aux professionnels pour prévenir ces risques, même si des modes de concertation avec les usagers sont utilisés à cet effet.

3.2.2. Calendrier du déploiement.

2020	**2021**	**2022**	**2023**	**2024**
Aa). Actualisation des fiches de postes		**Aa).** Actualisation des fiches de postes		**Aa).** Actualisation des fiches de postes
Evaluation Interne à transmettre au CD 79	**Cb).** Projet individualisé (PI) à formaliser	**Cb).** Révision des PI	**Cb).** Révision des PI	**Cb).** Révision des PI
Ba). Entretien individuel du personnel	**Ba).** Entretien individuel du personnel	**Ba).** Entretien individuel du personnel	**Ba).** Entretien individuel du personnel	**Ba).** Entretien individuel du personnel
Cc). Règlement du LVA à faire signer dans les livrets d'accueil	**Db).** Guide des procédures (gestion des risques)	**Ab).** Questionnement du Projet d'Etablissement en équipe	**Ab).** Rédaction du Projet d'établissement	**Db).** Revoir le guide des procédures
Bb). Elaboration du plan de formation	**Ca).** Evaluation Procédure d'accueil	**Bb). Check Plan de formation**	**Ca).** Evaluation Procédure d'accueil	**Bb**). Elaboration du plan de formation
Da). Affichage du 119				

3.3. Les moyens mobilisés ou à mobiliser

3.3.1. Les Moyens humain et financiers

L'équipe du LVA, Permanents Responsables et Assistants Permanents ont élaboré le plan d'amélioration sur le plan calendaire.

L'ensemble des ressources humaines est mobilisable suivant ses compétences pour la mise en œuvre des Actions d'amélioration.

Les Responsables Permanents, porteur de projet, restent bien évidemment les chefs d'orchestre de la réalisation progressive du plan d'amélioration du service rendu. Ils doivent veiller au respect du calendrier défini.

Sur le plan financier, les OPCA seront sollicité pour ajuster la demande du personnel en termes de formation. Une contribution pourra être réalisée selon les besoins du personnel.

3.3.2. Information et communication

Le rapport d'évaluation interne complet (référentiel renseigné, synthèse des résultats, score qualité, plan d'amélioration du service rendu) est communiqué et mis à disposition de différents acteurs (personnels, partenaires).

Le document de transmission des résultats est communiqué au mois de Janvier 2020 aux autorités de contrôle.

3.3.3. Réseaux et partenaires

Le renforcement et la diversification des partenariats sont au cœur des objectifs du Logis de Ferrières puisqu'il constitue l'un des axes du plan d'amélioration du service rendu pour ce qui concerne la formation.

Pour ce qui est des partenariats que ce plan exigera de mobiliser, ils seront identifiés et sollicités au fur et à mesure de sa mise en œuvre, mais nous nous appuierons sur des ressources déjà existantes comme la Fédération Nationale des Lieux de vie et d'Accueil, la CNAPE, l'Association ANDALOUVIE et l'organisme de formation ASKORIA-LORIENT.

3.3.4. Résultats des actions mises en place

Dès lors qu'elle s'inscrit dans une démarche intégrée et continue, l'action d'amélioration est déjà amorcée. Les actions suivantes ont d'ores et déjà été réalisées :

. Actualisation des fiches de poste

・ Affichages du 119

・ Signatures des enfants accueillis dans le règlement intérieur du livret d'accueil.

4. Annexes

Les résultats détaillés sont présentés ci-après avec :

- Le référentiel
- L'enquête de satisfaction réalisée auprès des usagers en décembre 201

R 1 – Le LVA ET SON CADRE LEGAL							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**96,4%**
1.1 Relations du LVA avec l'organisme gestionnaire							**100,0%**
des réunions régulières sont-elles organisées ?	1						100,0%
des salariés ou représentants des salariés participent-ils à ces réunions ?	1						100,0%
les niveaux de délégation de pouvoir sont-ils définis et contractualisés ?	1						100,0%
1.2 Relations du LVA avec l'autorité administrative (Conseil départemental)							**91,7%**
- des réunions régulières sont-elles organisées ?		1				Variable selon les années et les responsables	75,0%
o dans le cadre administratif règlementaire (budget, compte administratif, contrôle…) ?	1					LVA vers CD	100,0%
o dans le cadre du champ éducatif ?	1					Oui mais souvent unilatéral LVA vers CD	100,0%
1.3 Les obligations légales de la structure							**97,5%**
le lieu d'accueil est-il à jour de ses obligations légales ou des conventions bilatérales ?	1						100,0%
o Rapport d'activité transmis à l'autorité ?	1						100,0%
o Comptes d'emploi transmis à l'autorité ?	1						100,0%
o Registre de présence des mineurs ?	1						100,0%
o Projet d'établissement ?	1						100,0%
o Livret d'accueil, charte des droits et libertés, règlement de fonctionnement ?	1						100,0%
o Contrat de séjour ou DIPC ?	1						100,0%
o projet individualisé des jeunes accueillis ?		1				Dans le DIPC seulement	75,0%
o participation et consultation des enfants et adolescents accueillis ?	1						100,0%
o participation et consultation des parents des adolescents accueillis	1					Contacts, visite du LVA, médiation à domicile/ASE/LVA mais pas de CVS	100,0%

R 2 – L'ACCUEIL SUR LE LVA							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**99,2%**
2.1 La gestion de la demande							**100,0%**
un protocole de gestion de la demande est-il identifié, connu et mis en œuvre par l'ensemble des professionnels du lieu d'accueil ?	1					Registre mais non tenu régulièrement- Formaliser la procédure	100,0%
les places disponibles sont-elles signalées aux Conseils départementaux partenaires ?	1						100,0%
2.2 L'étude de la demande							**95,0%**
y a-t-il un protocole de l'étude des demandes d'accueil ?	1					dans le PE	100,0%
- des critères d'admission ont-ils été définis ?	1						100,0%
l'étude de la demande est-elle réalisée collectivement ?	1					En réunion d'équipe du jeudi	100,0%
une réponse écrite est-elle systématiquement formalisée ?	1					par mail ou tel quand complet	100,0%
- le protocole d'admission fait-il l'objet d'une évaluation ?		1				Penser à le revoir dans le P.E	75,0%
2.3 La préparation à l'admission							**100,0%**
y a-t-il un protocole lié à la préparation de l'admission ?	1					Dans le Livret d'accueil	100,0%
○ y a-t-il des réunions ?	1						100,0%
○ y a-t-il des rencontres ?	1						100,0%
○ y a-t-il des visites du lieu d'accueil ?	1						100,0%
2.4 La contractualisation d'une convention de placement / séjour temporaire avec les partenaires							**100,0%**
le lieu d'accueil a-t-il sa propre convention ?	1						100,0%
la convention est-elle signée avant le placement ?	1						100,0%
les rencontres éducateur référent ASE/ jeunes sur le lieu d'accueil sont-elles :							
o planifiées ?	1						100,0%
o respectées ?	1						100,0%
2.5 L'admission du jeune							**100,0%**
y a-t-il un protocole lié à l'admission ?	1						100,0%
lors de l'admission, la personne accueillie est-elle systématiquement accompagnée par un travailleur social ?	1						100,0%
les documents liés à la loi du 2 janvier 2002 sont- ils systématiquement remis et expliqués à l'adolescent ?	1						100,0%
aux parents ?	1					Livret partagé avec l'enfant et parfois mail	100,0%
2.6 L'existence d'une période d'essai et son évaluation							**100,0%**
est-elle formalisée de façon contractuelle ?	1					DIPC et livret d'accueil selon	100,0%
est-elle modulable selon les caractéristiques de la personne accueillie ?	1					Selon l'urgence et la demande du jeune	100,0%

R 3 – LE DEROULEMENT DU SEJOUR							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**98,2%**
3.1 La prise en charge							**96,4%**
des réunions de suivi et d'évaluation sont-elles organisées périodiquement avec :							
o le jeune ?	1					Mini bilan	100,0%
o le référent protection ASE ?		1				selon leur disponibilité et la situation géographique	75,0%
o les partenaires ? (Ecoles- santé, asso)	1						100,0%
la prise en charge fait-elle l'objet d'une coordination entre professionnels :							
o en interne sur les lieux d'accueil ?	1					validée en réunion d'équipe	100,0%
o en externe avec les partenaires ?	1					avec le référent	100,0%
- des réunions de synthèse sont-elles organisées régulièrement ?	1					au moins une fois /an et selon situation	100,0%
- des bilans sont-ils transmis régulièrement au service placeur ?	1						100,0%
3.2 La fin de prise en charge							**100,0%**
- y a-t-il un protocole de sortie ?	1					Prévue dans le livret d'accueil	100,0%
- la fin de la prise en charge est-elle prise en compte tout au long du placement ?	1						100,0%
- une orientation a-t-elle été préparée avec les personnes concernées ?	1					Toujours	100,0%

R 4 – LE PROJET D 'ETABLISSEMENT ET EDUCATIF							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**94,9%**
4.1 Existence et réalités du projet d'établissement et éducatif							**97,2%**
- le projet a t'il moins de 5 ans ?	1						100,0%
- le projet contient-il :	1						100,0%
o l'identité et les finalités de la structure ?	1						100,0%
o le repérage de la population reçue et de ses besoins ?	1						100,0%
o une description des modes d'intervention et de leur organisation ?	1						100,0%
o une identification des ressources partenariales ?	1						100,0%
o une présentation des axes de progrès et de leur planification ?	1						100,0%
- des réunions thématiques de réflexion sur des points clés du projet sont-elles organisées ?		1				Liés à la spécificité du LVA - porteurs de projets	75,0%
- le projet a t'il été communiqué aux partenaires ?	1						100,0%

4.2 Modalités de réalisation du projet							**87,5%**
- le projet a t'il été conçu par l'ensemble du personnel ?					1	Porteur de projet – Spécificité LVA	
- est-il connu de tous les intervenants ?	1						100,0%
- en possèdent-ils chacun un exemplaire ?		1				Sur place en libre accès	75,0%
4.3 L'existence d'un projet éducatif / pédagogique lié au projet d'établissement							**100,0%**
- le projet éducatif / pédagogique s'appuie-t-il sur des références théoriques partagées par l'ensemble des permanents responsables ?	1						100,0%
- le projet éducatif / pédagogique est-il toujours en phase avec la pratique actuelle ?	1						100,0%
- des réunions d'équipe avec les assistants sont-elles organisées pour re-questionner le projet initial et ses éclairages théoriques ?					1	Accueil de type familial au domicile des porteurs de projet/projet de vie	

R 5 – L'ORGANISATION DE LA STRUCTURE							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**96,2%**
5.1 Les ressources humaines mobilisées							**84,6%**
- Le personnel ?							
o la définition du rôle et des fonctions de chacun est-elle formalisée ?	1						100,0%
o les fiches de postes existent-elles ?	1						100,0%
o les fiches de postes sont-elles actualisées ?			1			Pas de réactualisation	50,0%
o d'autres supports précisant le rôle et les fonctions de chacun existent-ils ? (contrat de travail, règlement de fonctionnement)	1						100,0%
o ces autres documents sont-ils actualisés ?		1				Enrichir le règlement de fonctionnement	75,0%
- la formation et le soutien aux professionnels :							
o existe-t-il des actions de formation continue du personnel (individuelles, collectives)		1				Seuls les Permanents sont dans la démarche	75,0%
o sont-elles adaptées à la nature des postes ou aux besoins des personnels ?	1						100,0%

o existe-t-il un plan de formation ?				1		A construire pour 2020	25,0%
- *évaluation des pratiques professionnelles :*							
o l'évaluation des pratiques professionnelles est-elle réalisée ?	1					1 réunion /mois	100,0%
o a-t-elle lieu au sein de l'équipe ?	1					Pour toute l'équipe	100,0%
o lors d'entretiens individuels ?		1				Pas de demande du personnel	75,0%
o avec l'aide d'un professionnel externe ?	1					Ass. Andalouvie (56)	100,0%
- des bénévoles et intervenants ponctuels participent-ils à la vie de la structure ?	1					Sur le support nautique ext	100,0%
- le fonctionnement spécifique du lieu d'accueil permet-il l'encadrement de stagiaires ?					1		
5.2 L'organisation du travail							**100,0%**
- *la gestion du temps de travail est-elle planifiée :*							
o temps de travail effectif ?	1						100,0%
o permanences téléphoniques ?	1					Les Responsables vivent sur place	100,0%
o astreintes ?	1					« «	100,0%
-Gestion des transferts							
o gestion des urgences ?					1		
o remplacement des arrêts maladie ?	1						100,0%
o Remplacement des congés ?	1						100,0%
- cette gestion du temps respecte-t-elle la législation en vigueur ?	1						100,0%
- *les moyens de circulation de l'information* :							
o existent-ils ?	1						100,0%
o sont-ils pertinents ?	1						100,0%

o sont-ils régulièrement évalués ?	1						100,0%
5.3 Le cadre de vie							**100,0%**
- l'environnement et les espaces d'accueil sont-ils de qualité ?	1						100,0%
- les espaces sont-ils en adéquation et adaptés aux besoins des personnes accueillies :	1						100,0%
o les chambres ?	1						100,0%
o les espaces collectifs ?	1						100,0%
o les sanitaires ?	1						100,0%
o les espaces extérieurs ?	1						100,0%
o les espaces professionnels (bureau, ateliers…) ?	1						100,0%
- le lieu d'accueil propose-t-il des activités adaptées liées à son environnement ?	1						100,0%
5.4 Le dossier de l'enfant / adolescent							**96,4%**
- l'ensemble des informations est-il centralisé dans un dossier ?	1						100,0%
- l'organisation du dossier est-elle formalisée ?	1						100,0%
o les règles d'accès sont-elles définies ?	1						100,0%
o est-il tenu régulièrement à jour ?	1						100,0%
o les écrits sont-ils correctement identifiés et datés ?	1						100,0%
o la confidentialité des données est-elle respectée ?	1						100,0%
- les bilans écrits sont-ils lus et commentés aux adolescents ?		1				Selon les situations	75,0%
5.5 Les documents comptables							**100,0%**
- le lieu d'accueil s'entoure-t-il de compétences externes pour produire les documents budgétaires et le compte administratif ?	1						100,0%

R 6 – LE DROIT ET LA PARTICIPATION DES ENFANTS ET DES ADOLESCENTS							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**98,6%**
6.1 Le respect des droits							**95,8%**
- la charte des droits et libertés des personnes accueillies :							
○ est-elle présentée ?	1						100,0%
○ et commentée ?		1				A formaliser pdt admission	75,0%
○ est-elle affichée ?	1						100,0%
- le règlement de fonctionnement :							
○ est-il remis et commenté ?	1						100,0%
○ est-il signé par l'enfant ou l'adolescent ?		1				Fait auparavant mais à reformaliser	75,0%
○ existe-t-il des règles vie spécifiques au LVA ?	1					Rgt tél portable, tps d'écrans…	100,0%
○ existe-t-il un espace de discussion et la possibilité de réaménager certaines règles ?	1						100,0%
- existe-il des rencontres permettant la participation effective des enfants et des adolescents ?	1					Réunion de participation	100,0%
○ les personnes sont-elles informées de ces rencontres ?	1					15 jours avant avec affichage et boite à idée	100,0%
○ ces rencontres sont-elles régulières ?	1					3 à 4 fois par an	100,0%
○ font elles l'objet d'un compte rendu ?	1					Consigné dans un registre	100,0%
○ ces comptes rendus font ils l'objet d'une diffusion ?	1					Avec un émargement du secrétaire de séance élu chez les enfants	100,0%
○ Les usagers ont-ils les moyens d'évaluer l'impact de leur proposition ?	1					A chaque réunion notamment	100,0%
- le processus d'élaboration du projet individualisé/personnalisé est-il formalisé ?		1				Dans le DIPC mais à construire et actualiser	75,0%
- l'enfant est-il réellement impliqué dans son élaboration ?	1					Régulièrement avec des mini-bilans	100,0%

- la famille est-elle consultée ?					1	Travail de l'ASE mais présentation du projet	
- sa formalisation est-elle élaborée en équipe ?	1						100,0%
l'énoncé du projet procède-t-il d'une analyse des besoins et des demandes de l'enfant/adolescent ?	1						100,0%
- cette démarche est-elle connue de tous les professionnels ?	1						100,0%
- Une fréquence est-elle fixée ?					1	Réaction possible immédiate pour s'adapter vu le format de l'accueil	
- existe-t-il une notion de référence ?					1	Les permanents porteurs de projet	
- le rôle et les fonctions du référent sont-ils définis en interne ?					1	Les permanents porteurs de projet	
6.3 Les parents ou représentants légaux							**100,0%**
- existe-t-il des liens avec les parents / représentants légaux ?							
○ des liens téléphoniques ?	1					Chaque semaine	100,0%
○ des rencontres ?	1					Lors des transports, visites…	100,0%
○ des réunions (synthèse…) ?	1					à l'ASE ou au LVA.	100,0%
6.4 La prévention, la gestion des risques et des situations de crise							**100,0%**
- existe-t-il des outils d'identification et de prévention des différentes formes de maltraitances passées ou présentes ?	1						100,0%
- existe-t-il un protocole de gestion interne des informations recueillies ?	1						100,0%
- existe-t-il des outils ou dispositifs de gestion des crises ?					1	pour les crises sanitaire mais le format permet d'être très réactif sur toute situations sans guide	

R 7 – LE LVA, SON ENVIRONNEMENT ET SES PARTENAIRES							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**98,6%**
7.1 L'insertion du lieu d'accueil dans le contexte territorial							100,0%
- le LVA est impliqué dans une dynamique territoriale ?	1					FRLV, Com. Surveillance MDE, Groupe situation complexe…	100,0%
- le lieu d'accueil participe-t-il à l'élaboration du schéma départemental ?	1					A chaque schéma	100,0%
7.2 L'ouverture du LVA sur son environnement							97,2%
- le LVA développe-t-il des liens partenariaux :							
o avec l'Éducation nationale ?	1					Ecoles primaires, Collèges, Lycées, LP, SEGPA	100,0%
o avec le secteur de psychiatrie Infanto juvénile ?	1					UMEA thouars, CMP Saumur	100,0%
o avec les partenaires du secteur médico- social ?	1					IME, SESSAD	100,0%
o avec le champ de l'insertion professionnelle / mission locale… ?	1					Mission locale Thouars, RHJ	100,0%
o avec le réseau associatif, sportif et culturel ?	1					MPT Bouillé Loretz, FFE, FFV	100,0%
- le LVA s'implique-t-il dans une dynamique de réseau ?							
o au niveau local ?		1				En fonction des ressources locales rurales – activité du village	75,0%
o au niveau départemental ?	1					Comité départemental d'équitation	100,0%
o au niveau régional ?	1					FRLV, Comité régional d'Equitation, Club Sport nautique Sablais (85)	100,0%
o au niveau national ?	1					FNLV, FFE, FFV	100,0%

R8 – LA MISE EN ŒUVRE ET DE LA DÉMARCHE QUALITÉ AU SEIN DU LVA							
Échelle d'appréciation	**a**	**b**	**c**	**d**	**Na**	Observations	**84,4%**
8.1 L'évaluation interne (loi du 02/01/2002)							**93,8%**
- participation à l'élaboration dudit référentiel :							
o le référentiel a-t-il été élaboré en équipe ?	1					Elaboré à partir d'une grille existante	100,0%
o le référentiel est-il connu par tous les professionnels ?	1						100,0%
- une démarche d'évaluation est-elle mise en œuvre ?		1				1ère évaluation mais démarche qualité depuis 2008	75,0%
o de manière collective ?	1						100,0%
8.2 La démarche qualité							75,0%
- les axes prioritaires d'amélioration sont-ils définis ?		1				Définis à partir de cette évaluation	75,0%
- les objectifs de suivi et d'évaluation sont-ils planifiés ?		1				Définis à partir de cette évaluation	75,0%

Résultat Enquête de satisfaction
Enfants accueillis au Logis de Ferrières

Note de satisfaction générale	92,9%	TB	AB	M	INS
		71,2%	22,5%	4,4%	0,0%

Section 1 : Nous allons débuter par une première série de questions concernant l'organisation du Lieu de Vie							91,7%		NB consultés			6
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport...		TB	AB	M	INS	NA	92,9%		TB	AB	M	INS
1	Lors de ta première visite au le Lieu de Vie ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
2	de la présentation de son fonctionnement, des règles de vie, de notre place d'accueillant ?	3	3				100,0%		50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
3	à la possibilité avant l'admission de vérifier pour toi sur plusieurs journées si le Lieu de vie est adapté à tes besoins et tes envies ?	1	3		1	1	66,7%		16,7%	50,0%	0,0%	0,0%
4	à la possibilité de faire visiter les lieux à ta famille	4	1			1	83,3%		66,7%	16,7%	0,0%	0,0%
5	A n'être accueilli que sous réserve de ton accord ?	4	1	1			83,3%		66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
6	A la qualité de l'accueil le jour de ton arrivée	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
7	A pouvoir être dans une chambre individuelle, de l'aménager et de la personnaliser ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
8	à l'importance du temps réservé à ton intimité ? Au respect de tes affaires personnelles ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
9	au nombre de jeunes accueillis au Lieu de Vie ?	2	4				100,0%		33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
10	à la mixité	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
11	à la qualité du confort général du Lieu de Vie ?	5			1		83,3%		83,3%	0,0%	0,0%	0,0%
12	à la qualité de l'alimentation proposée ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
13	à la quantité de nourriture ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
14	à la diversité des plats proposés et la prise en compte des besoins médicaux, diététique, pratique cultuelle ?	5		1			83,3%		83,3%	0,0%	16,7%	0,0%

Quel est ton niveau de satisfaction par rapport...		TB	AB	M	INS	NA	93,1%				
15	à pouvoir participer à l'élaboration des repas ?	6					100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
16	à l'ambiance durant les repas ?	2	4				100,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
17	A l'accès à internet dans une utilisation personnelle ?	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
18	à l'accès à l'outil informatique ?	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
19	à la possibilité d'utiliser le téléphone du Lieu de Vie	5		1			83,3%	83,3%	0,0%	16,7%	0,0%
20	Au règlement du téléphone portable ?	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
21	à l'accès aux multimédias ? (jeux vidéo, télé, etc.)	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
22	à la qualité des équipements ? (salle télé, informatique, salles à manger, terrasse etc)	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
23	à l'accès à ces espaces ?	3	2		1		83,3%	50,0%	33,3%	0,0%	0,0%
24	au règlement de fonctionnement dans son ensemble ?	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
25	à l'application du règlement de fonctionnement ?	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
26	à la possibilité de participer à l'amélioration du règlement de fonctionnement ?	6					100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
27	A l'ambiance générale entre jeunes, au respect ?	1	3	2			66,7%	16,7%	50,0%	33,3%	0,0%
28	à la propreté générale du Lieu de Vie ?	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
29	à ta participation à l'entretien de ta chambre ?	3	2	1			83,3%	50,0%	33,3%	16,7%	0,0%
30	à ta participation à l'entretien des espaces collectifs ?	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
31	à l'entretien de ton linge ?	4				2	66,7%	66,7%	0,0%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport à l'accessibilité du Lieu de Vie ... (Emplacement et commodités de transport)		TB	AB	M	INS	NA	85,7%				
32	pour aller aux visites avec ta famille	6					100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
33	Pour aller à l'école	6					100,0%	100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
34	pour se rendre en stage ?	2				4	33,3%	33,3%	0,0%	0,0%	0,0%
35	pour se rendre à des activités sportives et culturelles ?	2	4				100,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
36	En mettant à ta disposition un scooter ?	3	1	1		1	66,7%	50,0%	16,7%	16,7%	0,0%
37	pour tes déplacements personnels et rendez-vous (transport en communs) ?	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%

38	En t'attribuant personnellement un vélo ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
									68,9%	22,8%	3,1%	0,0%
									91,7%		3,1%	
Section 2 : Nous allons maintenant parler de l'aspect éducatif							**95,4%**		NB consultés			6
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport...		TB	AB	M	INS	NA	86,7%		TB	AB	M	INS
39	Aux temps individuels pour prendre en compte ce dont tu as besoin et échanger ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
40	Au sentiment d'être écouté ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
41	Au sentiment d'être compris ?	2	1	3			50,0%		33,3%	16,7%	50,0%	0,0%
42	A l'élaboration en commun de projets qui te seront personnalisés	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
43	au respect des engagements pris par les professionnels ?	2	3	1			83,3%		33,3%	50,0%	16,7%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport ...							98,5%					
44	à la diversité des activités proposées au Lieu de Vie ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
45	aux possibilités de bénéficier d'aides pour ta scolarité, stages, activités sportives et culturelles, etc.	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
46a	Au support pédagogique équestre	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
46b	Au support pédagogique Voile	3	2			1	83,3%		50,0%	33,3%	0,0%	0,0%
47	à l'activité équestre qui peut t'apporter plus de confiance en toi ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
48	à pouvoir découvrir le milieu marin ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
49	à te voir progresser ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
50	à te sentir plus responsable dans l'activité ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
51	à te sentir valorisé sur ces supports, avoir une place ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
52	à pouvoir rencontrer des bénévoles d'un milieu différent	2	4				100,0%		33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
53	à la possibilité de choisir et de changer d'activité	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport à la qualité de l'accompagnement ...		TB	AB	M	INS	NA	100,0%					
54	Dans l'utilisation de ton argent de poche ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
55	Dans la gestion de ta vêture ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
56	Dans les choix de tes vêtements ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%

57	apprentissage du savoir-vivre ? (politesse / respect / codes sociaux / etc.)	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
58	dans le suivi de ton hygiène corporelle ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
59	pour favoriser un bon équilibre alimentaire ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
60	aider à gérer ton rythme de vie (sommeil - écrans...) ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
61	pour favoriser ton autonomie ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport à la qualité de l'accompagnement autour de la nuit ...		TB	AB	M	INS	NA	96,7%					
62	au moment du coucher ?	3	3				100,0%		50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
63	pendant la surveillance de nuit ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
64	dans ton sentiment de sécurité ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
65	vis-à-vis des conditions de ton sommeil ?	5		1			83,3%		83,3%	0,0%	16,7%	0,0%
66	au moment du lever ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
Prévention Formation		TB	AB	M	INS	NA	87,5%					
67	à l'accompagnement éducatif autour du rapport garçon/fille et autour de la sexualité ?	3	1	1		1	66,7%		50,0%	16,7%	16,7%	0,0%
68	aux actions de prévention (discrimination / mise en danger /harcèlement/ etc.)	4	1	1			83,3%		66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
69	à l'accompagnement scolaire ou formation professionnelle ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
70	à l'aide dans la recherche de stages et dans le suivi professionnel ?	3				3	50,0%		50,0%	0,0%	0,0%	0,0%
71	à l'accès aux soins médicaux ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
72	à la qualité de l'accompagnement dans les démarches médicales ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
73	au respect du secret médical ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
74	à la place laissée à ta famille dans ces différents accompagnements si cela est possible ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction dans la prise en compte psychologique par rapport ...		TB	AB	M	INS	NA	94,4%					
75	à la compréhension de ta personnalité ? (affectif, émotionnel, caractère, humeur, etc.)	2	3	1			83,3%		33,3%	50,0%	16,7%	0,0%
76	aux propositions d'un suivi psychologique sur l'extérieur ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
77	au soutien de l'équipe dans les moments difficiles de ta vie ?	3	3				100,0%		50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport ...		TB	AB	M	INS	NA	100,0%					
78	à la progression des responsabilités que l'équipe du Lieu de Vie te propose ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%

79	aux initiatives que l'équipe de laisse prendre ?	1	5				100,0%	16,7%	83,3%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction dans l'accompagnement des partenaires par rapport à		TB	AB	M	INS	NA	100,0%				
80	la cohésion entre Le logis et l'ASE dans ton accompagnement ?	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
	Avec le service ASE										
81	à la stabilité de ton référent protection ASE ?	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
82	à son accessibilité depuis le Lieu de vie ?	2	4				100,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
83	à la fréquence des tes échanges avec lui/elle ?	2	4				100,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
84	à sa capacité à réagir à tes demandes ?	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%

70,7%	25,3%	2,0%	0,0%
96,0%		2,0%	
NB consultés			6
TB	AB	M	INS

Section 3 : Les prochaines questions concernent ta relation avec l'équipe du Lieu de Vie							**88,9%**				
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport ...		TB	AB	M	INS	NA					
85	au respect que manifestent les adultes de l'équipe à ton égard ?	2	4				100,0%	33,3%	66,7%	0,0%	0,0%
86	au respect de ton histoire et de ta famille, à la discrétion de ta vie privée et intimité ?	5		1			83,3%	83,3%	0,0%	16,7%	0,0%
87	à l'écoute et à l'attention que l'on t'apporte	4	1	1			83,3%	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
88	à la politesse des adultes, au langage correct	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
89	à notre compréhension de tes attentes, souhaits	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
90	à la façon que l'équipe comprend ce que tu ressens ou veux exprimer	4		2			66,7%	66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
91	à l'ambiance générale de l'équipe ?	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
92	à la rapidité pour répondre à tes besoins	5		1			83,3%	83,3%	0,0%	16,7%	0,0%
93	à la rapidité pour t'aider à faire face aux évènements graves ou importants auxquels tu peux être confronté ?	4	1		1		83,3%	66,7%	16,7%	0,0%	0,0%
								70,4%	18,5%	9,3%	0,0%
								88,9%		9,3%	

Section 4 : Nous sommes arrivés à la dernière section de l'enquête qui concerne l'accès à tes droits							**93,1%**				
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport à ta participation et à l'expression de ton point de vue ...		TB	AB	M	INS	NA	94,4%				
94	dans l'amélioration des règles de vie ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
95	dans les propositions d'activités ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
96	dans la construction de ton projet ?	4	2				100,0%		66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
97	au respect et à la mise en place des droits de visite et d'hébergement ?	6					100,0%		100,0%	0,0%	0,0%	0,0%
98	au soutien de l'équipe pour améliorer les liens avec ta famille ?	4		2			66,7%		66,7%	0,0%	33,3%	0,0%
99	Aux possibilités de dire que tu n'es pas d'accord comme pour tes parents ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport à l'information que l'on te donne sur ...		TB	AB	M	INS	NA	100,0%					
100	Les objectifs de ton accueil et du placement	3	3				100,0%		50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
101	L'organisation / fonctionnement du Lieu de Vie ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
102	les projets te concernant ?	5	1				100,0%		83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
103	**Penses-tu faire l'objet de discrimination au Lieu de Vie ?**		1		5		83,3%		16,7%	83,3%		
Si oui quels en sont d'après toi les raisons ?												
			Oui		NON							
104	tes origines ethniques ? (racisme)				6		100,0%		0,0%	#####		
105	tes origines sociales ?		1		5		83,3%		16,7%	83,3%		
106	ton apparence physique ?		1		5		83,3%		16,7%	83,3%		
107	ton orientation sexuelle ?		1		5		83,3%		16,7%	83,3%		
108	tes difficultés ou un handicap ?		0		6		100,0%		0,0%	#####		
109	ton opinion et tes convictions ? (religieuses, politiques, philo etc.)		1		5		83,3%		16,7%	83,3%		
110	l'inégalité entre les garçons et les filles ? (sexisme)		0		6		100,0%		0,0%	#####		
									79,6%	16,7%	3,7%	0,0%
									96,3%		3,7%	

Section 5 : Pour terminer, voici quelques questions plus générales							95,8%				
Quel est ton niveau de satisfaction par rapport		TB	AB	M	INS	NA					
111	à l'ensemble des aides que tu as reçues ?	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
112	au déroulement général de ta prise en charge au Lieu de Vie ?	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
Es-tu d'accord avec les points suivants :		TB	AB	M	INS	NA					
113	Le Lieu de vie remplis ou a remplis sa mission de protection envers toi (sécurité)	5	1				100,0%	83,3%	16,7%	0,0%	0,0%
114	l'accompagnement au Lieu de Vie t'a donné de nouveaux moyens pour faire face à tes difficultés (t'apaiser par ex)	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
115	l'accompagnement au Lieu de Vie t'a permis d'améliorer la relation avec tes parents	4	1	1			83,3%	66,7%	16,7%	16,7%	0,0%
116	Le Lieu de Vie t'a permis de t'ouvrir sur le monde	4	2				100,0%	66,7%	33,3%	0,0%	0,0%
117	Ton passage au Lieu de vie t'a permis de retrouver de la confiance en toi et de l'estime	5		1			83,3%	83,3%	0,0%	16,7%	0,0%
118	Le Lieu de vie est un passage utile pour préparer ton avenir	3	3				100,0%	50,0%	50,0%	0,0%	0,0%
								66,7%	29,2%	4,2%	0,0%
								95,8%		4,2%	

GLOSSAIRE

AMSEAA	Association Meusienne pour la Sauvegarde de l'Enfance de l'Adolescence et de l'Adulte
ANESM	L'Agence nationale de l'évaluation et de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux
ASE	Aide Sociale à l'Enfance
BDA	Bureau Dispositif Accueil (au département des Deux Sèvres)
CASF	Code de l'Action Sociale et des Familles
CFA	Centre de Formation pour Apprentis
CNAPE	Convention Nationale des Associations en Protection de l'enfance
CNV	Communication Non Violente
CROSM	Comité Régional de l'Organisation Sociale et Médicosociale
DEF	Direction Enfance Famille du département
DIPC	Document Individuel de Prise en Charge
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
ESSMS	Etablissement ou Service Social ou Médico-Social
FFE	fédération Française d'Equitation
FFV	Fédération Française de Voile
FRLV	Fédération Régionale des Lieux de Vie et d'Accueil
FNLV	Fédération Nationale des Lieux de Vie et d'Accueil
GRETA	Groupement d'Etablissement publique locaux d'enseignement
IME	Institut Médico Educatif
LVA	Lieu de Vie et d'Accueil
MECS	Maison d'Enfant à Caractère Social
MFR	Maison Familiale Rurale
OPCA	Organisme Paritaire Collecteur Agréé
PE	Projet d'Etablissement
PPE	Projet Pour l'Enfant
REP	Réseau d'Education Prioritaire SESSAD
SANT	Structure d'Accueil Non Traditionnelle
SEGPA	Section d'Enseignement Générale et Professionnel Adapté
TNS	Travailleur Non Salarié